

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

COPIE

ETUDE DE

Selarl DEFER-MOREL-HENRIOT dont le siège social est 33 Quai Louis Lopicque 88000 EPINAL successeur de Me Corinne THIEBAUT-GSCHWEND, et siège administratif & comptable 24 Rue Jean-Jacques Baligan à 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

EPINAL

Tél: 03 29 82 53 52

Fax: 03 29 35 25 82

etude-thiebaut-gschwend@orange.fr

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Tél: 03 29 56 16 72

Fax: 03 29 55 48 79

morel-defer@wanadoo.fr

et: defer-morel-henriot@atelca.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

COPIE

**L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE VINGT-NEUF AVRIL**

A LA REQUÊTE DE :

La BANQUE CIC EST, société anonyme au capital de 225 000 000.00 €, immatriculée au RCS Strasbourg sous le n° 754 800 712, dont le siège social est 31 rue Jean Wenger-Valentin à Strasbourg (67000) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de Me Francis KIHLL, avocat au Barreau d'Epinal, membre de la SELARL Lorraine Défense & Conseil, au Barreau d'Epinal, 14 Quai Colonel Sérot, 88000 EPINAL, qui se constitue et continuera d'occuper sur le présent et ses suites.

Procédant en exécution du Livre III et des articles R.322-1 à R.322-3 du CPCE et suite au commandement de payer valant saisie immobilière en date du 6 avril 2016, j'ai

Me Michel HENRIOT, Huissier de Justice associé de la Selarl DEFER-MOREL-HENRIOT dont le siège est 33 Quai Louis Lopicque, successeur de Me THIEBAUT-GSCHWEND, et le siège administratif & comptable 24 rue J.J Baligan 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

procédé à la description des biens immobiliers appartenant à:

LA [REDACTED] Sci au capital de 3500.00€ dont le siège social est 25 rue Charles de Gaulles à Le Thillot 88160, Siren n° 448 290 908, prise en la personne de son représentant légal.

Soit:

Commune de LE THILLOT 88160

Dans un ensemble immobilier sis 1 rue Saint Jean et 25 rue Charles de Gaulle, cadastré Section AD n° 676, les lots 7, 8, 10, 14 et 15.

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division publié le 23 mai 2003 Volume 2003 P n°1126

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et tout servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Je certifie m'être rendu ce jour à Le Thillot où sont présents aux fins de réaliser:

- les diagnostics immobiliers, la Sarl Arliane;
- l'ouverture des lieux dont l'un des appartements est condamné de l'intérieur avec sortie par un velux, ce dernier étant lui aussi condamné, la serrurerie LAUVERGNAT.

M. Eric THOMAS, M. Philippe MANSUY et M. DENIZART sont témoins selon L322-2 du CPCE.

Tous les lots sont libre d'occupation.

La copropriété est gérée par CENTURY 21 Marion et Colin 102 rue Charles de Gaulle 88200 Remiremont, Mme Emeline PIERRON en est la gestionnaire.

DESCRIPTION

COPIE

SITUATION

Générale:

Commune du Canton du Thillot, de l'Arrondissement d'Epinal et de la Circonscription de Remiremont de 4029 habitants pour une superficie de 1514 ha dont 457 boisés.

Située sur la RD66 à environ 15km de l'Alsace, elle bénéficie de nombreux équipements urbains dans un cadre de moyenne montagne.

Locale:

La copropriété dans laquelle se trouvent les lots est située au centre de la commune, sur la voie principale. L'ensemble immobilier est ancien mais en état général correct. Il abrite plusieurs commerces au RDC.

Le bâtiment rectangulaire de 14 x 22m, orienté nord-est / sud-ouest n'est mitoyen que sur son côté nord-ouest, les trois autres ouvrant sur la rue Charles de Gaulle en sud, sur la rue Saint Jean qui est en réalité une impasse du fait de la présence d'escaliers en sud-est et sur une cour à usage de parking d'un cabinet médical en nord.

Le bâtiment comporte un RDC et deux niveaux, le 3^{ème} étant sous combles.

Conf: extrait de plan cadastral



INTERIEUR

Deux entrées sont possibles dans la copropriété pour accéder aux différents lots.

ENTREE RUE SAINT JEAN

Lot n° 8, portant n° 5 d'appartement.

Surface Loi carrez 82.28m² surface au sol totale 82.72m²

Observations générales:

Fenêtres PVC double vitrage, volets bois, chauffage par convecteurs électriques, production d'eau chaude par ballon. Le linoléum présent est ancien en état ou dégradé. Murs isolés par BA13. VMC.

Au 1^{er} étage, en extrémité sud du palier, une double porte en bois avec vitrage dont l'un est remplacé par une planche de bois ouvre en sud sur une entrée au sol linoléum, murs de BA13 et papier-peint, plafond en émulsion, ancien mais en état. Un placard avec double porte coulissante, un convecteur et boîtier électrique.

Une porte en est et une autre en sud.



Porte en est, cuisine:

Cette pièce avec linoléum est éclairée d'une fenêtre en est, ses murs sont en émulsion, le plafond est vétuste. Elle contient un évier en inox à double bac, sur meuble de plaqué et est ouverte sur la salle à manger/séjour.



Salle à manger/séjour:

De conception identique à la cuisine, elle occupe tout l'angle sud-est de l'appartement avec deux fenêtres en est, une autre en sud. En état.



COPIE

Porte en sud, dégagement:

Situé derrière l'entrée, il est ouvert sur la salle à manger/salon et permet l'accès à une chambre. Conçu comme la cuisine, il contient un rayonnage. En état.



Chambre sud:

Papier-peint et linoléum hors d'état, une fenêtre en sud.



En nord de la cuisine, un couloir ouvert formant angle en ouest donne accès aux autres pièces de l'appartement. Papier-peint hors d'usage, linoléum au sol.



COPIE

1° porte à droite (est) chambre:

Linoléum hors d'usage tout comme le papier-peint. Plafond en état.



2° porte à droite, chambre:

Linoléum et papier-peint hors d'usage, une fenêtre en est.



3° porte à droite (après l'angle du couloir), cellier:

Linoléum hors d'usage, murs en crépi en état, un ballon électrique.



COPIE

4° porte à droite, salle de bains:

Linoléum, murs crépis et protection de carreaux de faïence. Elle contient un lavabo sur colonne, une baignoire. L'ensemble est en état mais ancien.



Porte en extrémité du couloir, toilettes:

Plafond en sous-pente, linoléum, murs crépis, elles sont équipées d'une cuvette à réservoir dorsal. En état.



Lot n° 7, portant n° 4 d'appartement et lots 10 et 11

Surface Loi carrez 88.51 m² surface au sol totale 88.51 m² compris les lots 10 et 11

Lot n°7

Observations générales:

Fenêtres PVC double vitrage, volets bois, appartement non refait, très vétuste. Sol de plancher de bois, murs et plafonds très anciens, encombré de nombreux objets.

Sur le palier, au 1^o étage, une porte qui ne ferme plus, tenue par un fil, ouvre en ouest sur une entrée fermée d'une cloison vitrée entourant une ancienne cage d'escalier centrale sur laquelle ouvre un local ancien à destination de toilettes.

Depuis cette cage d'escalier, un couloir allant en nord permet de traverser le bâtiment et d'accéder à l'escalier de l'entrée nord.



Depuis cette entrée, deux portes ouvrent en sud.

Côté sud-est: pièce:

Une fenêtre en sud, plafond de plaques polystyrène, vétuste.



Côté sud-ouest: pièce:
Une fenêtre en sud, plafond de plaques polystyrène, vétuste.

COPIE



Pièce, en retrait de celle sud-ouest:
Vétuste, ouvre sur le couloir et le dégagement devant l'ancienne cage d'escalier.



couloir



COPIE

Lots n°10 et 11: pièces

Il s'agit de deux pièces, l'une se trouve sur le palier entrée rue St Jean, l'autre à l'extrémité du couloir du lot n°7 sur le palier de l'escalier de l'entrée nord. Elles sont toutes les deux en état vétuste, sur la porte de la seconde est apposé un papier portant la mention "danger ne pas entrer".



Lot n°15, portant n° 7 d'appartement, en duplex

Surface Loi carrez 52.24m² surface au sol totale 79.60m²

Observations générales:

Fenêtres PVC double vitrage, volets bois, appartement en état général correct mais atteint par deux fuites. Chauffage par convecteurs électriques, production d'eau chaude par ballon. Sol linoléum en état, murs en BA13 avec crépi. VMC.

Situé au 2^{ème} étage, une porte ouvre en ouest sur un couloir allant également ouest et tournant ensuite en sud pour arriver sur un petit dégagement, avec un placard sur le côté gauche, boîtier électrique derrière la porte.



Dans le dégagement, porte à droite, chambre mansardée:

Parquet flottant bon état, murs en état sauf dans le brisis sous le velux en ouest où un dégât des eaux est visible.



COPIE

Dans le dégagement, porte en sud, chambre mansardée:

Une fenêtre en sud, un velux en ouest, parquet flottant blanc, un placard avec ballon d'eau chaude.



Dans le dégagement, porte à gauche, salle de bains:

Mansardée et borgne, avec linoléum, un lavabo sur colonne, une baignoire, une cuvette WC. En état.



A gauche de la porte d'entrée de l'appartement, un escalier de bois à la française, en bon état, mène au 3^{ème} étage dans la partie en duplex.



COPIE

Séjour/salle à manger:

L'arrivée s'effectue sur une grande pièce exposée sud et mansardée, avec une porte-fenêtre ouvrant sur un balcon dans le pignon, une petite fenêtre de chaque côté, un velux en ouest. Linoléum en état, mur BA13 en crépi.

Cette pièce est ouverte sur son côté est, avec un velux en cette direction, sol identique, murs en bleu.



Cuisine:

Dans la partie nord de l'appartement, sol et murs identiques à ceux de la salle à manger. Elle est équipée d'un évier inox sur meuble en plaqué. En état.



COPIE

Toilettes:

Porte face à l'évier de la cuisine, local mansardé, équipé d'une cuvette et d'un lave-mains, d'une sortie lave-linge.



ENTREE NORD

Lot n°13 n° 9 d'appartement

Surface Loi carrez 44.58m² surface au sol totale 59.57m²

Observations générales:

Fenêtres PVC double vitrage, volets bois, appartement en état général correct. Chauffage par convecteurs électriques, production d'eau chaude par ballon. Sol linoléum en état, murs en BA13 avec crépi. VMC.

Au 2^{ième} étage, une porte ouvre en nord directement sur une grande pièce.

Séjour/cuisine:

Une fenêtre en nord, un velux en est, un coin cuisine composé d'un évier sur meuble. En état.



COPIE



A gauche de la porte d'entrée sur le séjour, un couloir allant en ouest conduit à plusieurs pièces.



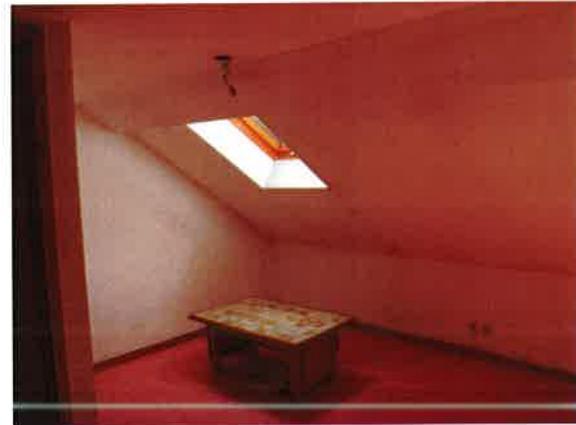
1° porte à droite, salle de bains:

linoléum, murs BA13 en crépi, une fenêtre en nord, plafond en émulsion, elle est équipée d'un lavabo sur colonne et d'un baignoire, d'un ballon d'eau chaude, d'un convecteur. En état.



2° porte à droite, chambre:

Dans l'angle nord-ouest du bâtiment, avec un velux en ouest, une fenêtre en nord, linoléum en état, murs défraîchis.



3° porte à droite, après angle du couloir, chambre:

Mansardée, elle est éclairée d'un velux en ouest, murs défraîchis.



COPIE

Porte à gauche, toilettes:

Une cuvette dorsale.

Lot n° 14 n° 10 d'appartement

Surface Loi carrez 39.50m² surface au sol totale 51.34m²

Observations générales:

Fenêtres PVC double vitrage, appartement en état général correct. Chauffage par convecteurs électriques, production d'eau chaude par ballon. Sol linoléum en état, murs en BA13 avec crépi. VMC.

Porte d'entrée en sud, séjour/coin cuisine:

Pièce mansardée, éclairée de deux velux en ouest comportant un coin cuisine dans son angle sud-est, constitué d'un évier inox double bac sur meuble en plaqué avec une protection de carreaux de faïence. Un escalier droit conduit au duplex.



COPIE

Salle de bains:

Porte face à l'évier, elle contient un lavabo sur colonne, une baignoire. En état ancien.



Toilettes, porte à côté de la salle de bains, en est:
Une cuvette.

COPIE



Local chauffe-eau, porte à côté de l'évier, en est:
Placard contenant le ballon.



Duplex, chambre:
Une seule pièce à usage de chambre, éclairée d'un velux en ouest. Sol moquette, un placard.



URBANISME

Le plan cadastral est annexé au présent acte ainsi que le règlement d'urbanisme (PLU) applicable à la zone UA dans laquelle se situe cette propriété. Il existe une servitude EL7: servitude d'alignement.

SURFACE: le calcul établi par Arliane est annexé au présent acte.

Et de tout ce qui précède, je me suis retiré pour consulter et obtenir en mairie de Le Thillot le plan local d'urbanisme et dresser en trois heures sur place et autant en rédaction, préparation, le présent Procès-verbal de description en deux originaux dont "l'original" pour être mis au rang des minutes de l'étude de l'Huissier de Justice soussigné et la "première expédition" pour être remise à la partie requérante pour servir et valoir ce que de droit.

Détail des opérations nécessaires:

Un déplacement en Mairie,
Prise de rendez-vous pour diagnostics, ouverture et assistance
Réalisation de la description,
Rédaction du procès-verbal, copies, photographies.

Pièces annexées:

Extrait cadastral,
Calcul des surfaces
Extrait du PLU

Honoraires Art6 (105)	226.60
Transport Art 18	7.67
Honoraires Art 16	550.00
Total ht	784.27
tva	156.85
taxe fixe	13.04
débours	50.00
total ttc	1004.16

COPIE



Département :
VOSGES

Commune :
LE THILLOT

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/05/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

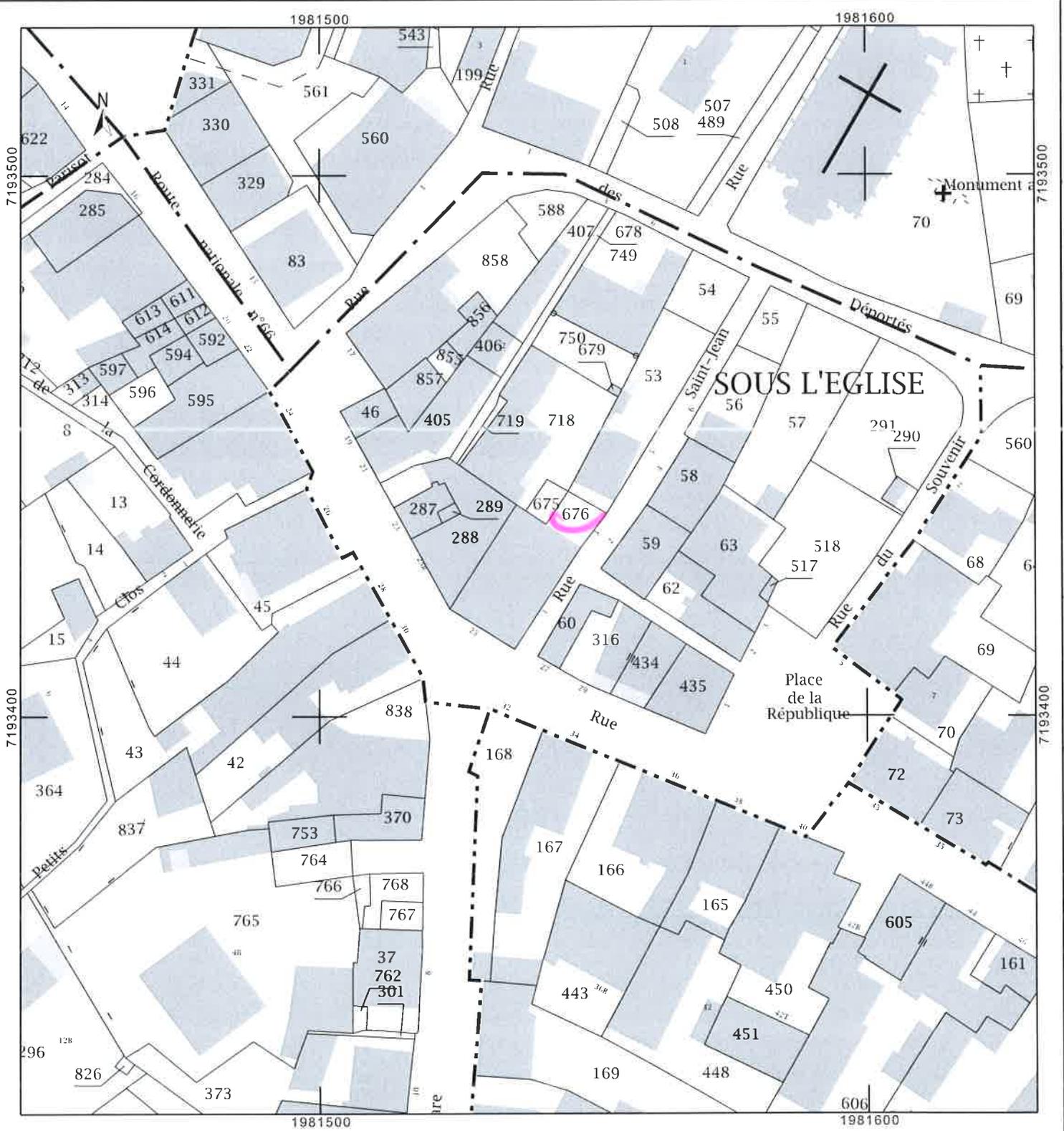
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bureau antenne du cadastre de
REMIREMONT
Centre des Finances Publiques 88206
88206 REMIREMONT CEDEX
tél. 03 29 23 44 44 - fax 03 29 23 44 58
bant.remiremont@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ARL DEFFER-MOREL-MERCIOT
33 rue de la Justice ASSOCIÉS
8 rue Louis Lopicque
54000 ÉPINAL
Tél. 03 29 23 33 33
RCS ÉPINAL 538 365 390



Certificat de surface privative



Carrez

Numéro de dossier :	16/IMO/2328
Date du repérage :	29/04/2016
Heure d'arrivée :	15 h 00
Durée du repérage :	03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... Vosges
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle/ 1, rue Saint Jean
Commune : 88160 LE THILLOT
Section cadastrale AD, Parcelle numéro 676,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
1° étage entrée rue Saint Jean Lot numéro lot 8,

Désignation du propriétaire
Désignation du client :
Nom et prénom : . SCI LES FLORALISES
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)
Nom et prénom : Société CIC EST
Adresse : 31, rue Jean Wenger-Valentin 67000 STRASBOURG

Repérage
Périmètre de repérage : appartement au 1° étage
<i>lot 8 App n°5</i>

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise : ARLIANE Sarl Eric Thomas
Adresse : 40 rue de Lorraine 88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : 531 231 694
Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA FRANCE IARD SA
Numéro de police et date de validité : 7060168204 / 01/01/2017

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 82,28 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés vingt-huit)
Surface au sol totale : 82,72 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés soixante-douze)

SELARL D'ERIC THOMAS
 HUISSIER
 33 Quai Louis Lapicque
 Tél. 03 29 68 55 08 - Fax 03 29 35 23 82
 RCS EPINAL 534 365 398

Résultat du repérage

Date du repérage : **29/04/2016**
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **MAITRE HENRIOT MICHEL 03.29.82.53.52**
 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

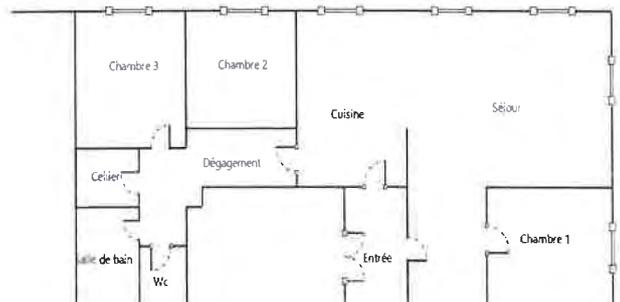
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	4,65	4,65	
Cuisine	12,31	12,31	
Séjour	20,95	20,95	
Dégagement	6,76	6,76	
Chambre 1	9,50	9,50	
Chambre 2	7,51	7,51	
Chambre 3	9,51	9,51	
Salle de bain	6,45	6,45	
Wc	1,30	1,74	
Cellier	3,34	3,34	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 82,28 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés vingt-huit)
Surface au sol totale : 82,72 m² (quatre-vingt-deux mètres carrés soixante-douze)

Fait à **LE THILLOT**, le **29/04/2016**

Par : **Eric THOMAS**



Certificat de surface privative



Numéro de dossier :	16/IMO/2327
Date du repérage :	29/04/2016
Heure d'arrivée :	14 h 30
Durée du repérage :	03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : ... **Vosges**
 Adresse : **25, rue Charles de Gaulle/ 1, rue Saint Jean**
 Commune : **88160 LE THILLOT**
Section cadastrale AD, Parcelle numéro 676,
 Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Entrée rue Saint Jean 1° étage Lots numéro 7, 10 et 11,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
 Nom et prénom : . **SCI LES FLORALISES**
 Adresse : **25, rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC EST**
 Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin 67000 STRASBOURG**

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement 1° étage et 2 pièces accessibles depuis les communs**

Lot 7 Appartement et lots n°10/11/12

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**
 Adresse : **40 rue de Lorraine 88150 Thaon les Vosges**
 Numéro SIRET : **531 231 694**
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA FRANCE IARD SA**
 Numéro de police et date de validité : **7060168204 / 01/01/2017**

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² des lots

Surface loi Carrez totale : 88,51 m² (quatre-vingt-huit mètres carrés cinquante et un)
Surface au sol totale : 88,51 m² (quatre-vingt-huit mètres carrés cinquante et un)

SELARL D'ÉPÉE MOTEL-HENRIOT
 HUISSIERE JUSTICE ASSOCIÉS
 33 quai Louis Laponique
 54000 ÉPINAL
 Tel. 03 29 52 53 52 - Fax 03 29 35 21 02
 RCS ÉPINAL 434 365 390

Résultat du repérage

Date du repérage : **29/04/2016**
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT.**
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **MAITRE HENRIOT MICHEL 03.29.82.53.52**
 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	10,44	10,44	
Pièce 1	17,74	17,74	
Pièce 2	14,83	14,83	
Pièce 3	11,22	11,22	
Pièce 4	13,79	13,79	
Couloir	5,52	5,52	
Wc	2,48	2,48	
Pièce 5	5,21	5,21	
Pièce 6	7,28	7,28	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 88,51 m² (quatre-vingt-huit mètres carrés cinquante et un)
Surface au sol totale : 88,51 m² (quatre-vingt-huit mètres carrés cinquante et un)

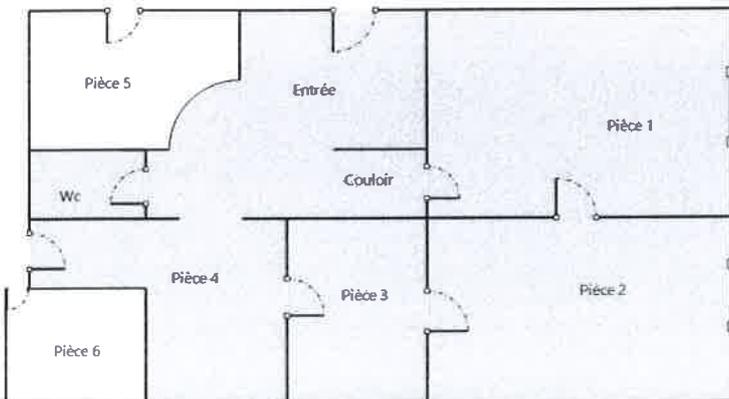
Résultat du repérage – Lots annexes

Tableau récapitulatif des surfaces des lots annexes :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Lot 7	76,02	76,02	
Lot 10	5,21	5,21	
Lot 11	7,28	7,28	

Fait à **LE THILLOT**, le **29/04/2016**

Par : **Eric THOMAS**

1er Etage

Certificat de surface privative



Carrez

Numéro de dossier :	16/IMO/2329
Date du repérage :	29/04/2016
Heure d'arrivée :	15 h 45
Durée du repérage :	03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... Vosges
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle/ 1, rue Saint Jean
Commune : 88160 LE THILLOT
Section cadastrale AD, Parcelle numéro 676,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : 2°étage duplex Lot numéro 15,

Désignation du propriétaire
Désignation du client :
Nom et prénom : . SCI LES FLORALISES
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)
Nom et prénom : Société CIC EST
Adresse : 31, rue Jean Wenger-Valentin 67000 STRASBOURG

Repérage
Périmètre de repérage : appartement en duplex au 2° étage
<i>Lot 15 App no 7</i>

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise : ARLIANE Sarl Eric Thomas
Adresse : 40 rue de Lorraine 88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : 531 231 694
Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA FRANCE IARD SA
Numéro de police et date de validité : 7060168204 / 01/01/2017

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 52,24 m² (cinquante-deux mètres carrés vingt-quatre)
Surface au sol totale : 79,61 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés soixante et un)

Résultat du repérage

Date du repérage : **29/04/2016**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maitre HENRIOT Michel 03.29.82.53.52

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	8,90	8,90	
Chambre 1	5,63	9,76	
Chambre 2	13,20	17,49	
Local Chauffe Eau	0,42	0,67	
Salle de bain	3,74	4,66	
Séjour	11,18	23,44	
Cuisine	7,83	11,18	
Wc	1,34	3,51	

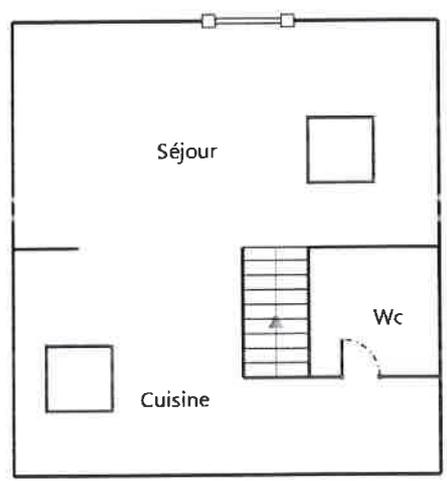
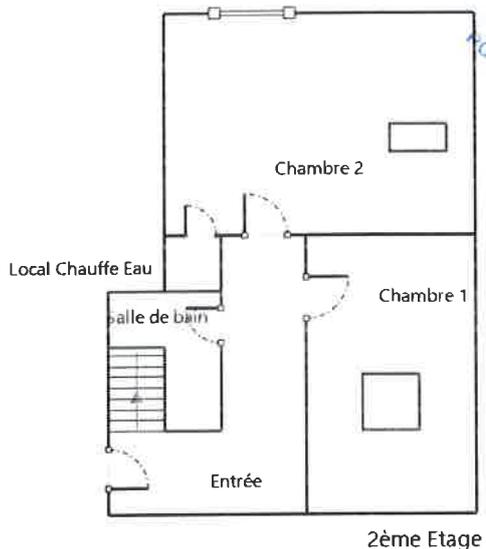
Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 52,24 m² (cinquante-deux mètres carrés vingt-quatre)
Surface au sol totale : 79,61 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés soixante et un)

Fait à **LE THILLOT**, le **29/04/2016**

Par : **Eric THOMAS**

SELARL D'ÉRIC THOMAS
33 rue de Lorraine
88150 THAON LES VOSGES
Tél. 03 29 68 55 08
Fax 03 29 68 55 02
SIREN 531 231 694
RCS EPINAL 534 365 390



Certificat de surface privative

m²

Carrez

Numéro de dossier :	16/IMO/2330
Date du repérage :	29/04/2016
Heure d'arrivée :	16 h 30
Durée du repérage :	03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... Vosges
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle/ 1, rue Saint Jean
Commune : 88160 LE THILLOT
Section cadastrale AD, Parcelle numéro 676,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété : 2° étage Lot numéro 13,

Désignation du propriétaire
Désignation du client :
Nom et prénom : . SCI LES FLORALISES
Adresse : 25, rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)
Nom et prénom : Société CIC EST
Adresse : 31, rue Jean Wenger-Valentin 67000 STRASBOURG

Repérage
Périmètre de repérage : appartement au 2° étage
<i>Lot 13 App no 9</i>

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise : ARLIANE Sarl Eric Thomas
Adresse : 40 rue de Lorraine 88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : 531 231 694
Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA FRANCE IARD SA
Numéro de police et date de validité : 7060168204 / 01/01/2017

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 44,58 m² (quarante-quatre mètres carrés cinquante-huit)
Surface au sol totale : 59,47 m² (cinquante-neuf mètres carrés quarante-sept)

Résultat du repérage

Date du repérage :

29/04/2016

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : MAITRE HENRIOT MICHEL 03.29.82.53.52

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

SELARL DEFFER-MOREL-HENRIOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
33 rue Louis Lopicque
54000 EPINAL
RCS EPINAL 534 365 380
Tél. 03 29 35 25 82
Fax 03 29 35 25 82

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privée au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Séjour	20,56	26,29	
Dégagement	6,04	6,04	
Salle de bain	4,08	4,38	
Wc	1,15	1,15	
Chambre 1	6,98	13,02	
Chambre 2	5,77	8,59	

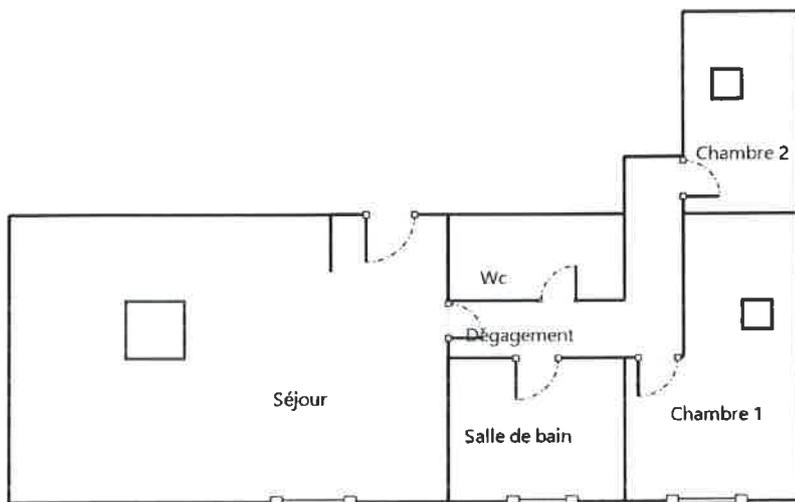
Superficie privée en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 44,58 m² (quarante-quatre mètres carrés cinquante-huit)

Surface au sol totale : 59,47 m² (cinquante-neuf mètres carrés quarante-sept)

Fait à **LE THILLOT**, le **29/04/2016**

Par : **Eric THOMAS**



2ème Etage

Certificat de surface privative



Carrez

Numéro de dossier :	16/IMO/0009
Date du repérage :	29/04/2016
Heure d'arrivée :	17 h 50
Durée du repérage :	03 h 10

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : ... **Vosges**
 Adresse : **25, rue Charles de Gaulle/ 1, rue Saint Jean**
 Commune : **88160 LE THILLOT**
Section cadastrale AD, Parcelle numéro 676,
 Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
2° étage duplex Lot numéro 14,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
 Nom et prénom : . **SCI LES FLORALISES**
 Adresse : **25, rue Charles de Gaulle**
88160 LE THILLOT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC EST**
 Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin**
67000 STRASBOURG

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement en duplex au 2° étage**
lot 14 App 10

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**
 Adresse : **40 rue de Lorraine**
88150 Thaon les Vosges
 Numéro SIRET : **531 231 694**
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA FRANCE IARD SA**
 Numéro de police et date de validité : **7060168204 / 01/01/2017**

La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés les dits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 Décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 39,50 m² (trente-neuf mètres carrés cinquante)
Surface au sol totale : 51,34 m² (cinquante et un mètres carrés trente-quatre)

Résultat du repérage

Date du repérage : **29/04/2016**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maitre HENRIOT Michel 03.29.82.53.52
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

SELARI DEFFER-MOREL-HENRIOT
CABINET DE JUSTICE ASSOCIÉS
33 Rue Louis Laponche
81000 EPINAL
Tél : 03 29 92 83 52 Fax 03 29 35 21 02
RCS EPINAL 434 365 399

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Séjour	20,88	26,89	
Wc	1,10	1,10	
Salle de bain	3,82	3,82	
Local Chauffe Eau	0,68	0,98	
Chambre	13,02	17,13	
Placard	-	1,42	

Superficie privative en m² du lot :

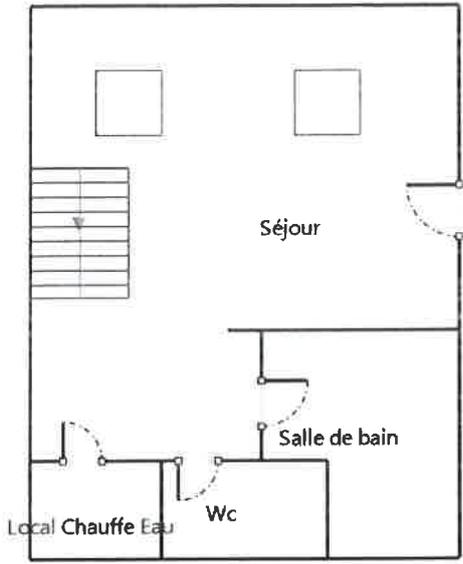
Surface loi Carrez totale : 39,50 m² (trente-neuf mètres carrés cinquante)
Surface au sol totale : 51,34 m² (cinquante et un mètres carrés trente-quatre)

Fait à **LE THILLOT**, le **29/04/2016**

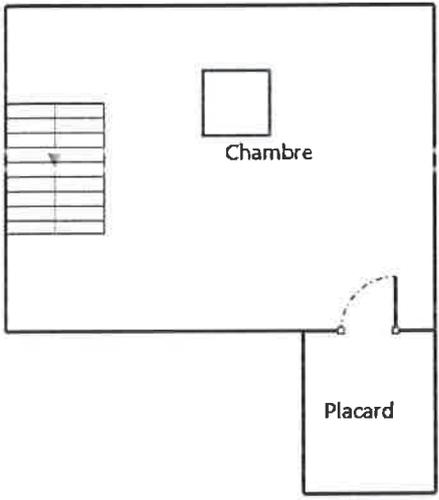
Par : **Eric THOMAS**



SELARL DEFFER-MOREL-HENRIOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
33 quai Louis Lavigère
54000 ÉPINAL
Tél. 03 83 52 12 12 - Fax 03 29 35 20 02
RCS EPINAL 534 565 390



2ème Etage



3ème Etage